

COMPTE-RENDU

AUDIENCE DASEN DU 1^{ER} JUILLET 2026

Une délégation du SNUDI-**FO** 53 a été reçue par le directeur académique **Fabien Audy**, le secrétaire général **Frédéric Trocherie** (D3E), et **Karine Bellanger**, Cheffe de division PRHAG, afin d'aborder plusieurs points.
La délégation SNUDI-**FO** 53 était composée de **Stève Gaudin** et **Cécile Pichon**.

A l'ordre du jour

<i>Dossiers individuels et situations écoles</i>	1
<i>INEAT-EXEAT</i>	1
<i>Respect des obligations de service des PE</i>	2
<i>Carte scolaire</i>	2
<i>Situations d'écoles</i>	2
<i>Postes RASED</i>	2
<i>Les PAS</i>	2
<i>Remplacement</i>	2
<i>Direction d'école</i>	3
<i>Programmation des décharges et respect d'un calendrier avec affectation de la même personne</i>	3
<i>Dysfonctionnements des applications</i>	3
<i>Episode caniculaire et direction d'école</i>	3
<i>AESH</i>	4
<i>Mouvement département</i>	4

inFO : La nouvelle IEN adjointe au DASEN qui remplacera Laurent Drault vient du 77, même département dans lequel exerçait Monsieur Audy auparavant : Anna Sougakoff

Dossiers individuels et situations écoles

La délégation FO a porté à la connaissance du directeur académique des éléments nécessaires à la défense de plusieurs situations individuelles et d'écoles confrontées notamment à des problèmes de diffamation, incivilités ou agressions de la part de parents d'élèves, ou en lien avec l'inclusion scolaire systématique et fiches RSST.

Dans ce genre de situation, le réflexe essentiel : contacter le SNUDI-FO** 53 !**

Le SNUDI-FO rappelle que c'est grâce aux conseils et suivis du syndicat, que toutes ces situations se résolvent. Mieux connaître ses droits pour mieux les faire appliquer est aujourd'hui une nécessité. Protection fonctionnelle, courrier à son supérieur hiérarchique, audiences régulières du syndicat avec les IEN, RSST, DUERP.... Il existe bien des leviers pour signaler des dysfonctionnements et alerter sur les problèmes de sécurité et des conditions de travail.

Un compte-rendu personnalisé a été fait à chaque collègue et à chaque école qui nous avaient confié leur situation.

INEAT-EXEAT

La délégation FO était mandatée pour plusieurs dossiers de mutation INEAT-EXEAT.

Nous avons pu obtenir satisfaction pour plusieurs EXEAT et défendu les dossiers des collègues qui souhaitaient obtenir un INEAT .L'administration a indiqué qu'elle attendait que les EXEAT des départements d'origine soient acceptés pour traiter les dossiers.

Les adhérents concernés ont été informés par le syndicat directement.

Respect des obligations de service des PE

Par [courrier du 11 juin](#), puis en [CSA le 22 juin](#), et comme il le fait systématiquement, FO est intervenu pour contester les débordements de plus en plus systématiques, du cadre statutaire des PE et de leurs obligations de service (évaluations d'écoles, réunionites, constellations, résidences pédagogiques, évaluations nationales...)

Nous n'avons pas été contredits ce qui légitime notre action syndicale constante pour le respect des droits et obligations statutaires des PE.

Désormais avec le volet accompagnement de PPCR (**que FO n'a pas signé**), les collègues subissent des dispositifs qui ne relèvent pas de la formation et qui sont parfois maltraitants et culpabilisants, à l'instar des évaluations d'école. Depuis cette année, nos responsables administratifs mettent parfois à mal les équipes par leur insistance à imposer les évaluations d'école, sans le consentement des collègues.

En effet, cette année, des collègues qui n'ont pas souhaité prendre part à l'évaluation d'école se sont vu imposer la procédure, sans leur participation ! Comment ne pas penser au consentement ?

Le DASEN confirme que l'évaluation d'école n'est pas une obligation !

Le DASEN, reconnaît que l'évaluation d'école n'est pas obligatoire, mais procéderait seul à sa mise en œuvre ! Le non-consentement clairement exprimé par les équipes doit être respecté. FO a rappelé que cette politique de l'intimidation contribuait au mal-être chez les collègues et a demandé au DASEN de cesser d'imposer ces dispositifs rejetés par les collègues. Nous avons été entendus. Si vous êtes concernés et avez été désignés pour une évaluation d'école à laquelle vous ne souhaitez pas participer, contactez FO.

Carte scolaire

Situations d'écoles

Le SNUDI-FO 53 était mandaté pour porter plusieurs situations.

Le DASEN présentera son projet d'ajustement de carte scolaire en CSA-SD à la rentrée.

Demande d'ouverture, crainte de fermeture, si vous ne l'avez pas encore fait, contactez le SNUDI-FO 53 et complétez votre [fiche de suivi carte scolaire ajustements de rentrée](#).

Postes RASED

Le SNUDI-FO 53 a rappelé au DASEN sa revendication d'un RASED complet (Maître E, G et PsyEN) pour un bassin maximum de 800 élèves. En effet, d'après les données chiffrées obtenues par le syndicat, il faudrait la création sur le département de : **34 postes de maîtres E et G et 6 postes de PsyEN.**

Le DASEN s'est dit conscient des manques de moyens pour le suivi des élèves et a fait référence à l'évolution des missions des RASED ([lire à ce propos](#))

Les PAS

Suite à notre [courrier du 15 mai 2026](#) (Rejet des PAS par l'assemblée nationale), FO a demandé au DASEN de restituer les 7 postes préemptés pour l'implantation de ces dispositifs qui ne répondront en rien aux besoins des personnels et des élèves, et va venir accélérer encore plus l'inclusion scolaire systématique.

Le DASEN répond qu'il maintient l'expérimentation des PAS et qu'il ne rendra pas les 7 postes.

[En savoir plus sur les PAS](#)

Remplacement

Le SNUDI-FO 53 a demandé le renforcement de la brigade de remplacement, et la création de postes de TR. Il faut en effet que toutes les absences puissent être remplacées.

Nous sommes de nouveau intervenus sur les remplacements potentiellement prévisibles liés aux retraites progressives, aux départs en retraite à la date anniversaire ou encore au nouveau congé de naissance. Le SNUDI-FO 53 a pointé par exemple le problème du recensement par le rectorat des potentiels congés supplémentaires de naissances, informations ensuite non communiquées dans les DSDEN !

Direction d'école

Programmation des décharges et respect d'un calendrier avec affectation de la même personne

Le SNUDI-FO a demandé à ce que les chargés d'écoles et les directeurs des écoles de moins de 4 classes puissent avoir le même remplaçant pour toutes les décharges de l'année. En effet à chaque nouveau remplaçant cela impose de tout réexpliquer (fonctionnement, horaires...) et oblige parfois les collègues, pour un gain de temps, à préparer la classe.. De fait ces décharges administratives de direction sans avoir la même personne, crée une charge supplémentaire de travail pour les directeurs et directrices d'école. **Notre demande a été prise en compte et nous avons été entendus.** Les services feront le maximum pour que cela soit le cas à la rentrée.

Dysfonctionnements des applications

Depuis le début de l'année de nombreux bugs informatiques concernant les applications dont se servent les directeurs les ont empêchés de travailler. Les directeurs qui n'ont qu'une journée de décharge par mois, et donc déjà beaucoup de travail de direction à faire en dehors de leur journée de décharge se sont retrouvés bloqués, parfois sur leur journée de décharge. Ainsi l'application ONDE a connu ou connaît de nombreux dysfonctionnements quasiment quotidiens, nécessitant un report de toutes les manipulations que les directeurs avaient prévu sur l'application. C'est la même chose pour le LSU. (Lire le courrier du SNUDI-FO au ministre à ce sujet)

De plus, la nouvelle version ONDE 2 est moins performante que la précédente version : pour illustrer notre propos, les fiches de renseignement pré remplies ne peuvent être éditées qu'élève par élève : édition unitaire pdf puis impression... Nous avons demandé au DASEN de mesurer la charge de travail supplémentaire. L'apparence des tableaux nécessite un reformatage. Donc pas d'amélioration mais plutôt une détérioration de l'outil au contraire.

L'application SORTIE SCO qui sert à déclarer les voyages scolaires n'est pas intuitive et a dysfonctionné un long moment. Les directeurs devaient régulièrement appeler la personne référente à la DSDEN. Voire même recommencer deux fois même trois fois le remplissage des dossiers.

Ces outils, supposés améliorer le quotidien des directeurs, en réalité, augmentent de manière très conséquente, leur charge de travail en plus de les stresser pendant leurs jours de décharge.

La délégation du SNUDI-FO a donc demandé qu'un minimum de trois jours supplémentaires de décharge pour les directeurs des écoles de 1 à 3 classes , soient accordées pour l'année prochaine afin de compenser les pertes de temps dues au dysfonctionnement des applications et de montrer qu'ils sont, en soit un peu respectés. **FO a ainsi obtenu, pour les directeurs et les directrices concernés, la possibilité de jours de décharges supplémentaires en passant par la circonscription. Contactez FO pour être aidé et conseillé pour cela.**

Episode caniculaire et direction d'école

Enfin, le SNUDI-FO 53, saisi par les directeurs et directrices du département a pointé les conditions particulièrement dures durant la récente période de canicule. Un ras-le-bol général s'est exprimé, face au nouveau « *démerdentiel* ». La situation a mis en évidence l'état de délabrement de l'ensemble des services publics. Personne, ni le DASEN, ni les IEN, ne se sont inquiétés de savoir comment ça se passait sur le terrain. Il fallait un signalement DGI pour qu'un IEN se déplace.

Le ministère, en publiant un protocole bidon (hydratez-vous, mettez des vêtements légers et mettez-vous à l'ombre...), a renvoyé à nouveau à l'échelon local des collectivités la décision de fermer ou non les écoles. Saignements de nez, malaises, maux de têtes, évacuations par le SAMU... Quand les conditions de sécurité ne sont pas réunies dans ces conditions de canicule, l'école doit être fermée. (Exemple à Laval, où le maire a décidé seul de ne pas fermer les écoles, contre l'avis du DASEN puis suite au signalement de FO)

Le SNUDI-FO rappelle que les maires et les élus locaux ne sont pas nos employeurs et ils n'ont aucune raison de publier des arrêtés de protection des enseignants, encore majoritairement fonctionnaires d'Etat. Et non pas fonctionnaires territoriaux ou contractuels.

Celui qui aurait dû publier un arrêté national pour nous protéger c'est notre employeur, l'Etat, donc le ministre de l'EN. Au lieu de cela, l'Etat se désengage totalement, comme d'habitude, et fait donc retomber la colère légitime de PE sur le maire de leur commune d'exercice.

Nouvelle étape de privatisation de l'EN ? L'autonomie des établissements scolaires, cela consiste toujours à conjuguer le verbe "débrouillez-vous localement" à tous les temps et tous les modes.

Les maires responsables, qui ont fermé leurs écoles lorsque c'était nécessaire, ont évidemment raison de vouloir protéger les agents communaux qu'ils emploient et les élèves de leur commune, mais ils n'ont aucun pouvoir légal pour interrompre le service des fonctionnaires d'Etat exerçant dans leurs communes.

Arrêtons de subir l'insupportable de la part de notre employeur, l'ETAT.

Le gouvernement n'ignore absolument pas que des centaines de classes sont devenues des fours à chaleur tournante depuis des années.

Incompétence ? Non !
Irresponsabilité chronique ? Oui !
Projet politique assumé ? Oui !

AESH

Le SNUDI-FO 53 est intervenu concernant les affectations en cours des AESH du département (dossiers individuels) FO a demandé et obtenu (pour l'an prochain) l'harmonisation des fiches de vœux pour les affectations. Ce seront désormais les mêmes fiches pour l'ensemble des PIAL.

Le DASEN, s'engage pour l'instant à maintenir les PIAL malgré l'implantation des PAS.

A noter, l'augmentation des notifications de la MDA était de +15% en 2024-2025. Elle est en 2025-2026 de 6% avec l'implantation de 2 PAS dans le département. De l'aveu même du ministre Geffray, l'objectif poursuivi des PAS est bien la baisse des notifications MDA, ce qu'avait déjà reconnu le DASEN interrogé par FO lors de la carte scolaire.

Mouvement départemental

Après une première bilatérale recours mouvement, le SNUDI-FO 53 a continué le travail lors de cette entrevue.



SNUDI-FO 53 Syndicat majoritaire des écoles publiques de la Mayenne

Bourse du travail, UD-FO 53, 6 rue Souchu Servinière, 53000 Laval

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : contact@snudifo-53.fr – Site : www.snudifo-53.fr – FaceBook : @snudifomayenne – X : @SNUDIFO53

